

MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – Procédure Adaptée

| | |
|--|---|
| 01) POUVOIR ADJUDICATEUR | COMMUNE DES BROUZILS Monsieur Le Maire Mairie – Place Pierre Monnereau 85260 LES BROUZILS Tél. : 02 51 42 91 04 – Fax : 02 51 42 95 17 Adresse Internet du profil acheteur : https://www.marches-securises.fr |
| 02) MODE DE PASSATION CHOISI | <input checked="" type="checkbox"/> Procédure Adaptée (art. 28 du C.M.P.) |
| 03) OBJET du ou des marché(s) | COMMUNE DES BROUZILS – Construction d'un terrain Multisports Couvert Désignation des travaux : fourniture, transport. d'un Complexe multisports "tout métal" couvert et traitement de l'ensemble du terrassement et VRD Délai : 6 semaines à partir de la date de démarrage des travaux Démarrage prévisionnel des travaux : semaine 38 |
| 04) LIEU où l'on peut retirer le dossier de consultation | Le DCE est téléchargeable gratuitement sur les sites : https://www.marches-securises.fr https://les-brouzils.com/ (rubrique : La Vie Municipale – Les Marchés Publics) |
| 05) DATE LIMITE DE RECEPTION - Adresse où devront être transmis les plis - Conditions de remise | Mercredi 31 juillet 2019 à 17h00 COMMUNE DES BROUZILS Mairie – Place Pierre Monnereau 85260 LES BROUZILS Obligatoirement : - Via la plateforme marches-securises.fr |
| 06) JUSTIFICATIONS A PRODUIRE quant aux qualités et capacités du candidat | Conditions fixées aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics |
| 07) DELAI de validité des offres | 90 jours |
| 08) CRITERES D'ATTIBUTION | Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : - Prix : 40 % - Qualité technique de l'offre : 40 % - Délais d'exécution : 20 % |
| 09) MAITRISE D'ŒUVRE ET RENSEIGNEMENTS | Sarl PHILOCLES 101 boulevard d'Angleterre 85000 LA ROCHE SUR YON M. Pierre Henri FERRE - Architecte DE Port : 06 38 93 43 00 – philoclesarchi@yahoo.fr |
| 10) DELAIS ET PROCEDURES DE RECOURS | Référé précontractuel : article L551-1 du Code de Justice Administrative Référé contractuel : article R 551-7 du Code de Justice Administrative Recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat et/ou référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative) dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée (article R421-1 du Code de Justice Administrative) Recours de pleine juridiction exercé par tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes, 6 quai de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex 01, tél 02.40.99.46.00, fax 02.40.99.46.58 |
| 11) DATE D'ENVOI de l'avis à la publication | Jeudi 4 juillet 2019 |